

PROTCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES FFJDA



Mise à jour : 16 sept. 2020

PRECONISATIONS GENERALES POUR LES COMPETITIONS, ANIMATIONS ET REGROUPEMENTS INTERCLUBS

Afin d'assurer une reprise des activités de compétitions et d'animations, dans le contexte de lutte contre l'épidémie de COVID-19, la FFJDA propose un cadrage des regroupements selon un protocole permettant le respect des mesures barrières.

Champs d'application :

Ce protocole s'applique à l'ensemble des manifestations de compétitions, animations, regroupements interclubs, stages, passages de grade.

Quatre principes essentiels doivent régir les organisations :

1. Ajuster les jauges à un nombre adapté aux installations.
2. Réduire les brassages de populations.
3. Casser les chaînes de contamination et Réduire les échanges interindividuels.
4. Assurer la traçabilité et le suivi de cohorte des participants.

1. Ajuster les jauges à un nombre adapté aux installations.

Chaque organisateur doit s'assurer auprès du propriétaire des locaux, de la faisabilité de la manifestation. Pour cela, la jauge (nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux) doit être clairement précisée et régulée.

L'organisateur doit s'assurer que le nombre de présents permettra une bonne gestion des flux : éviter les croisements, permettre la distanciation d'un mètre entre toutes les personnes statiques à tout moment.

Adaptations possibles : Étaler les manifestations, espacer les pesées, limiter le nombre d'inscrits, limiter le public.

2. Réduire les brassages de populations.

Dans la mesure du possible, l'organisateur veillera à limiter les importants brassages géographiques.

Les championnats de France feront l'objet d'un protocole spécifique pour chaque événement qui sera publié en amont par la direction des organisations sportives de la DTN ;

A partir de la catégorie benjamins, les regroupements se feront uniquement par catégories d'âges afin de limiter le mélange des différents types de populations (enfants, adultes, vétérans).

3. Casser les chaînes de contamination et Réduire les échanges interindividuels.

Le respect des gestes barrières, dont le port du masque systématique pour les plus de onze ans (en dehors du temps de pratique), et la distanciation d'un mètre entre chaque acteur doivent-êtré strictement respectés. Seul l'arbitre central, et les judokas en activité sur le tatami sont autorisés à retirer le masque.

Les organisations doivent respecter les documents de cadrage des mesures sanitaires spécifiques aux animations et compétitions, proposés par la FFJDA, pour chaque niveau d'organisation.

Les organisations veilleront à réduire les changements de partenaires quand cela s'avère possible. (Exemple : Constituer des groupes restreints, préconiser l'échauffement avec un seul partenaire et issu de son club)

4. Assurer la traçabilité et le suivi de cohorte.

Les organisateurs doivent veiller à ce que soient identifiés tous les participants et tous les contacts entre les participants : partenaires sans port du masque.

Pour toutes les manifestations officielles, le recours aux inscriptions via l'extranet, l'utilisation du logiciel fédéral de tirage au sort, et la remontée le jour même des résultats via le logiciel de tirage au sort dans l'extranet, sont obligatoires.

Toute manifestation doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'organisme territorial de proximité, le comité, comprenant l'engagement d'appliquer un protocole respectant les préconisations de la FFJDA et adapté au contexte local.

Le comité et la ligue peuvent intervenir en qualité de conseil pour la mise en place d'une organisation la plus adaptée.

En complément de ce cadrage national, chaque organisation doit s'informer des mesures complémentaires spécifiques, en vigueur sur le territoire, et s'y conformer en complétant le protocole avec les mesures adaptées.

PRÉCONISATIONS APPLICABLES AUX PASSAGES DE GRADES



La direction des organisations sportives reste à la disposition des clubs et des O.T.D. pour les accompagner et les conseiller dans la mise en œuvre du présent protocole.

Champs d'application :

Ce protocole s'applique à l'ensemble des manifestations de compétitions et d'animations, de stages, organisées au niveau interclubs et départemental, ainsi que pour les passages de grades organisés par les O.T.D.

Désignation d'un référent COVID-19 :

Un responsable de suivi du protocole sera désigné par l'organisateur pour chaque manifestation.

Consignes sanitaires :

1. Distanciation

A part les combattants et les arbitres présents sur le tatami et uniquement sur le tatami, chaque personne présente dans l'enceinte sportive se doit de garder une distanciation d'un mètre avec la personne la plus proche.

2. Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des acteurs âgés de plus de 11 ans :

- Public
- Arbitres (hors tapis)
- Commissaires Sportifs
- Organisateurs
- Bénévoles
- Juges

3. Désinfection des espaces de pratique

Il est recommandé de désinfecter le tapis en amont et en aval de la manifestation.

4. Pesée

- Une distanciation d'un mètre entre chaque officiel de pesée et chaque judoka doit être respectée.
- L'utilisation de gel hydro alcoolique personnel avant le passage sur la balance est requise.
- Possibilité d'effectuer la pesée avec chaussures (tolérance de 300g)
- Possibilité d'effectuer la pesée avec port du judogi (Tolérance 1kg)
- Regroupement par groupe morphologique possible.

5. Salle de compétition

Les judokas se frottent les mains et les pieds avec du gel hydro alcoolique avant de monter sur le tatami, et en descendant du tatami.

6. Arbitrage / Juges

Le port du masque est obligatoire pour le corps arbitral à l'exception de l'arbitre sur le tapis.

Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre les commissaires sportifs, ou les juges en charge des évaluations techniques.

7. Restauration

Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre chaque personne.

Pas de formule buffet en libre-service possible, afin de limiter les brassages entre les personnes.

8. Gestion du matériel

Les personnes ayant vocation à utiliser un matériel commun se nettoient les mains avec du gel hydro-alcoolique avant et après chaque utilisation (exemple : Ordinateur des commissaires sportifs, chaises d'arbitrage)